Notre partenaire

Formation Loi Finances 2018

Cette année, vous avez été une quarantaine à participer à la formation Loi de Finances animée par Luc-Alain Vervisch et en partenariat avec A Senatus Consulto.Nous vous proposons une nouvelle formation qui aura lieu le samedi 10 février 2018, de 8h à 12h, dans la commune de Visseiche. Vous pouvez dès à présent noter cette date dans vos agendas. Le programme de cette matinée vous sera dévoilé en début d'année 2018.

Sommaire

Loi-Cadre Ruralité.....p. 1

Motion, vos témoignages.....p. 2-3

Formation Loi de Finances.....p. 4

Notre partenaire.....p. 4

Coordonnées.....p. 4

Coordonnées

Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine
23 Rue de Bretagne
35 420 Le Ferré

Tél : 02 99 95 10 33
Fax : 02 99 95 17 85
Mail : amr35@orange.fr

www.mairesruraux35.fr
https://www.facebook.com/Association.des.Maires.Ruraux.35

Louis PAUTREL
Président de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine
Maire de Le Ferré
Contact : 06 15 92 92 27

Maires Ruraux de France Ille-et-Vilaine

La revue des maires ruraux d'Ille-et-Vilaine (35)

n° 5 | Décembre 2017 - Janvier 2018

Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR 35)

Louis Pautrel,
Président de l'AMR 35
Maire de Le Ferré

Le bureau

Luc Gallard (Coësmes)
Hervé Picard (Ercé-près-Liffré)
Alain Fouglé (Feins)
Michel Hardouin (Hirel)
Odile Mabile (La Boussac)
Roger Morazin (La Chapelle-Bouëxic)
André Philipot (Laignelet)
Louis-Gérard Guérin (Landéan)
Didier Le Chénéchal (Lassy)
Rose-Line Prévert (Lieuron)
Claude Trubert (Saint-Maugan)
Louis Bohanne (Saint-Onen-la-Chapelle)
Bruno Gatel (Visseiche)

Édito

Dans le cinquième numéro de sa revue, l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR 35) fait le point sur les délibérations de la Loi-Cadre en faveur des communes et de la ruralité. Plus de 500 communes ont déjà délibéré favorablement en France et plus de 50 en Ille-et-Vilaine. Continuons à soutenir la motion !

L'AMR35 organise de nouveau une formation Loi de Finances en 2018. Vous pouvez dès à présent noter la date du samedi 10 février 2018 dans vos agendas.

Retrouvez toutes nos actions sur notre site internet* et notre page Facebook*. Nous vous y attendons !

Loi-Cadre en faveur des communes et de la ruralité

L'AMRF a adopté la motion Loi-Cadre en faveur des communes et de la ruralité lors du Congrès annuel des maires ruraux à Poullan-sur-Mer , début octobre. Cette motion a pour but d'adopter une loi qui facilitera la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine. Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

L'AMR35 vous a invité à délibérer en faveur de cette motion. Ce sont plus de 500 communes qui ont adopté la motion au national et plus de 50 communes en Ille-et-Vilaine.

Communes d'Ille-et-Vilaine ayant délibéré à ce jour :
Arbrissel - Aubigné - Boistrudan - Bonnemain - Brie - Broualan - Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine - Cherrueix - Comblessac - Dingé - Dompierre du Chemin - Eancé - Erbrée - Ercé Près Liffré - Etrelles - Forges la Forêt - Gennes sur Seiche - Hirel - Javené - La Boussac - La Chapelle de Brain - La Noë Blanche - La Selle en Luitré - Landéan - Le Ferré - Le Theil de Bretagne - Le Verger - Lohéac - Luitré - Mecé - Mont Dol - Monthault - Montreuil des Landes - Pipriac - Pléchâtel - Plesder - Pleumeleuc - Poilley - Princé - Rimou - Romagné - Sains - Saint Just - Saint Malo de Phily - Saint Marc le Blanc - Saint Marc sur Couesnon - Saint Maugan - Saint Méen le Grand - Saint M'Hervé - Saint Onen la Chapelle - Saint Ouen des Alleux - Saint Gonlay - Saint Péran - Treffendel - Tressé - Villamée

«La prospérité durable de notre pays est indissociable de celle de l'ensemble de ses territoires et nos politiques publiques ne peuvent s'inscrire dans cette perspective que si la mobilisation des différents acteurs est assurée et que les enjeux spécifiques des territoires ruraux sont considérés. Le gouvernement a présenté lors de la Conférence Nationale des Territoires les objectifs d'accès au Haut Débit en 2020 et au Très Haut Débit en 2022 pour le développement numérique des communes, ainsi que le programme Action cœur de ville pour la revitalisation des centres-bourgs. Aussi, et malgré la nécessité de limiter nos dépenses publiques, les moyens de nos communes rurales ont été préservés avec le maintien des contrats aidés et du PTZ et l'augmentation des enveloppes de dotations de solidarité rurale et d'équipement des territoires ruraux.»

«Nous sommes tous attachés à nos communes rurales. Cet attachement, nous le retrouvons également dans les actions de notre gouvernement, soucieux de leur développement pérenne, et auprès des élus locaux qui s'engagent pour leur rayonnement. Au-delà des pactes et des accords financiers, c'est d'abord l'avenir de nos territoires et la vie quotidienne de nos concitoyens qui sont en jeu. Alors pour cette nouvelle année, je souhaite qu'il ne soit plus question de périphéries et de fractures, mais de solidarité et d'équilibre, que notre ambition soit à la hauteur des enjeux sociétaux qui engagent notre avenir, et que la cohésion soit le maitre-mot pour tous ceux qui œuvrent pour préserver la diversité de nos territoires ruraux, leurs atouts et la richesse de notre pays.»

Laurence Maillart - Méhaignerie, Députée

«L'association des maires ruraux de mon département, présidée par Louis Pautrel, Maire du Ferré et Conseiller départemental m'a transmis cette motion que j'approuve totalement. En cette période de vœux au cours de laquelle je parcours les communes de la circonscription du Pays de Saint-Malo pour participer aux cérémonies des communes, je ressens de plus en plus que la fracture entre les communes rurales et le secteur urbain est en train de se creuser, et je trouve cela très regrettable pour l'aménagement équilibré de notre territoire. De nombreux exemples le démontrent. Je pense au déploiement de la fibre optique beaucoup plus compliqué dans les secteurs ruraux. Mais je pourrai aussi longuement évoquer la diminution des moyens alloués aux collectivités rurales. Sans parler des dotations de l'Etat qui ne cessent de diminuer, je pourrai évoquer les diminutions des crédits du FISAC dans la loi de finances pour 20118, ce FISAC qui pourtant contribuait à maintenir ou à ouvrir des commerces indispensables à la vitalité de nos communes, au cœur même de nos bourgs ruraux.»

«Je formule le vœu que le Gouvernement prenne réellement en compte cette problématique de la ruralité. C'est dans ce sens que, suite à la réception de votre motion, j'ai saisi le ministre de la cohésion des territoires de vos légitimes revendications et je lui ai demandé de bien vouloir y répondre en proposant au Parlement une loi-cadre sur la ruralité. Je formule le vœu que le Projet de loi au service d'une société de confiance qui vient d'arriver sur le bureau de l'Assemblée nationale prenne en compte cette problématique de la ruralité en envisageant des simplifications de procédures, des simplifications des normes qui s'abattent sans cesse sur les élus locaux, toutes plus compliquées les unes que les autres. Je formule le vœu que le Gouvernement accepte enfin de revenir sur la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en laissant la liberté aux communes de conserver la compétence assainissement et eaux pluviales et en revenant sur sa décision incompréhensible d'exclure les secteurs ruraux du dispositif Pinel, les privant ainsi de la possibilité de construire de nombreux logements et d'attirer une nouvelle population active dans les secteurs ruraux. Je formule enfin le vœu que nous puissions mieux soutenir notre agriculture qui contribue largement à la vitalité de nos secteurs ruraux.»

Gilles Lurton, Député

«C'est accorder pour les communes rurales le même traitement que les métropoles sans distinction : qu'il s'agisse de la loi Pinel, du prêt à taux zéro, du numérique et autres dispositifs. La Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées a élaboré un PLH pour 6 ans (2015-2021). Elle s'engage également dans un programme du numérique. Notre commune du Theil de Bretagne de 1800 habitants a pour objectif la construction de 60 logements durant cette période. Ces retombées économiques engendreront inéluctablement une vitalité non négligeable pour nos communes, que ce soit tant au niveau du commerce, de l'artisanat et des écoles. Nos communes rurales ont besoin de ces atouts, car il s'agit de la survie même de notre territoire. Si ces dispositifs ne nous sont pas octroyés, cela risque d'engendrer beaucoup d'incompréhension, et de nuire à notre développement d'autant que notre Président a défendu l'équilibre territorial. Par souci d'équité, il faut redonner confiance et dynamisme à nos communes qui le méritent bien.»

«La simplification administrative est un voeu que je formule. Un bureau unique serait souhaitable afin de nous conseiller sur toutes les subventions possibles à solliciter, s'agissant des aides à l'investissement ou au fonctionnement que nos communes peuvent prétendre. Face à toutes les préconisations plus ou moins imposées par l'Etat : PLUI, transfert de compétences (assainissement, zones d'activités) ou fusion de communes, je déplore de la part des services de l'état le manque d'information, de pédagogie près de tous les élus. Des réunions de concertation permettraient de prendre des décisions en toute connaissance de cause, car nos conseillers municipaux et le personnel administratif se sentent démunis et très frustrés.»

Marie-Annick Boué,
Maire de Theil-de-Bretagne

«La motion adoptée à Poullan-sur-Mer, le 1er octobre, où la Région était présente à travers la Vice-Présidente à l'aménagement territoriale, Laurence Fortin met en avant des campagnes «dynamiques, vivantes, solidaires et inventives», mais nécessitant d'être soutenus en ingénierie et en moyens. Sans rentrer dans les débats institutionnels - je pense que tout le monde est d'accord pour demander une pause législative sur ces sujets d'organisation territoriale après une période intense - la Région partage la nécessité de mettre en avant une image positive des ruralités, mais aussi, pour ne pas opposer les territoires les uns aux autres - de doter plus les territoires qui en ont le plus besoin, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. C'est ce que la Région fait à travers sa politique d'aménagement, en donnant jusqu'à 4 fois plus par habitant, pour l'ingénierie comme pour les projets, aux territoires les plus fragiles, souvent les moins denses. C'est ce qu'elle fait, avec l'ensemble des collectivités réunies au sein de Mégalis Bretagne, en déployant la fibre dans les villes moyennes et les territoires ruraux, là où les opérateurs privés ne vont pas. Et là dessus, je rejoints une autre préoccupation de la motion, qui est une simplification des procédures pour que des projets voient le jour. Nous avons fait des propositions en ce sens et continueront à le faire par exemple sur le déploiement de la fibre. Enfin, mettre les territoires ruraux en capacité de se développer au même titre que les territoires urbains, c'est aussi leur donner la capacité de se développer par eux-mêmes. C'est pourquoi la Région signe des conventions sur le développement économique avec l'ensemble des EPCI, qui sont à la fois urbains et ruraux et donc l'action peut et doit profiter à toutes les communes. C'est pourquoi également nous nous battons, en tant que première Région agricole de France, pour accompagner toutes les transitions qui sont la condition d'un développement rural durable demain.»

«Nous ne pouvons que souhaiter que ceux qui se sentent parfois abandonnés retrouvent espoir, reprennent confiance dans l'action collective, dans l'action publique. Un des moyens d'y parvenir, c'est que chacun tienne ses engagements. La Région y prendra toute sa part. En 2018, comme prévu, la Région déploiera les fonds régionaux et européens à destination de tous les territoires. Elle agira de nouveau et de manière renforcée à destination en particulier des bourgs ruraux. Elle continuera à favoriser le dialogue et la coopération entre les territoires, entre les villes et les campagnes, qui fera l'objet d'un événement à Pontivy dès le 31 janvier. Collectivement, nous assurerons le lancement de la nouvelle phase du projet Bretagne Très Haut Débit, pour nous assurer que l'on déploie aussi vite dans les territoires ruraux que dans les villes moyennes. Nous souhaitons également que ceux qui innovent, parfois avec peu de moyens, soient mis en avant, valorisés. Nous souhaitons enfin préparer l'avenir. Nous avons commencé à le faire avec la grande consultation sur la Politique Agricole Commune, sur les fonds européens, dont il a notamment été question lors du séminaire national du réseau rural en Bretagne, fin novembre. Nous continuerons à le faire à travers la concertation sur «Breizh Coop», le projet régional à horizon 2040. D'ici là, la Bretagne aura accueilli 300 000 à 800 000 habitants. Pour tous les territoires, y compris les territoires ruraux, cela doit être vu comme une opportunité, pour ne pas subir mais anticiper et accompagner les mutations de notre société.»

Loïg Chesnais-Girard,
Président du Conseil Régional de Bretagne

«Je défends avec ferveur l'égalité des territoires. Nous ne gagnons jamais à opposer nos territoires les uns aux autres, à caricaturer une France coupée en deux qui opposeraient des métropoles qui réussissent à des territoires ruraux abandonnés. Je fais, comme vous, le pari de la complémentarité de nos territoires. C'est un levier pour nous permettre de relever ensemble les défis auxquels nous devons collectivement faire face. Je souscris également à la nécessité de faire une pause dans les réformes institutionnelles, qui se sont enchainées lors de la précédente mandature. Des réformes utiles ont été portées, d'autres ont suscité de l'incompréhension. Nos territoires, quels qu'ils soient, ont cependant besoin désormais d'un cadre législatif et budgétaire clair et stabilisé pour aller de l'avant.»

«Je crois en la capacité de nos territoires à créer de véritables dynamiques, entre elles et particulièrement au sein de nos intercommunalités. Nos communes ont un rôle décisif dans le quotidien de nos concitoyens. Mais nous ne pouvons ignorer que de plus en plus de défis dépassent les frontières administratives de nos communes ou de nos EPCI. Nous avons pour cela besoin d'un Etat qui assume pleinement son rôle de régulateur et assure les mêmes opportunités à chaque territoire. Mon vœu, c'est celui que nous réussissions l'alliance des territoires, la mise en réseau de nos collectivités. Des dynamiques fortes ont été portées par la métropole rennaise au travers par exemple du contrat de coopération métropolitaine. Elles témoignent de la volonté de Rennes de mener ce chantier concret de la mobilité quotidienne de nos concitoyens de concert et, au-delà, d'assurer son rôle d'entrainement au profit de l'ensemble des territoires bretiliens.»

Nathalie Appéré,
Maire de Rennes

«Les transferts de compétence permanents, les lois successives, ont à fortiori et de manière sournoise une mission qui règle de façon définitive le sort de la commune rurale. La commune rurale : espace de vie collective reconnu, apprécié; espace de solidarité et de paix sociale pour ses proximités. La commune rurale : représentée par une équipe d'élus bénévoles dont les coûts de fonctionnement sont insignifiants au regard des structures supra-communales alourdies de technocratie. Ce sont ces fondamentaux vécus au quotidien qui nous ont amenés à cautionner la motion proposée par l'AMR35.»

Dominique Julaud, Maire de la Chapelle de Brain